# LE MÉCANISME DE RESPONSABILISATION SUR LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU PNUD

PNUD

*Au service des peuples et des nations*

## NES

Les **NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES** font partie intégrante de l'assurance qualité et de la gestion des risques de tous les programmes du PNUD. 10 éléments clés composent la NES.

Trois principes transversaux qui s'appliquent à tous les programmes et projets du PNUD:

1 **les droits de l'homme**

UNDP is committed to supporting universal observance of human rights and fundamental freedoms for all.

2 **l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes**

La question de l'égalité entre les sexes sera prise en compte lors de la création et de la mise en œuvre des programmes et projets du PNUD.

3 **la durabilité environnementale**

Le PNUD assurera la prise en compte systématique de la durabilité environnementale dans ses programmes et ses projets.

Et **sept normes**, qui sont appliquées au niveau des projets:

1 **la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles**

Maintenir et améliorer les biens et services fournis par la biodiversité et les écosystèmes.

2 **l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets**

Veiller à ce que les projets du PNUD tiennent compte des risques liés au changement climatique et n'aient pas un effet aggravant sur la vulnérabilité.

SECU SRM

Social & Environmental Compliance Unit

Stakeholder Response Mechanism

La RESPONSABILISATION, la transparence et l'impact positif sont les pierres angulaires des Normes environnementales et sociales (NES) du PNUD. Des informations sur les normes, et le nouveau mécanisme de responsabilisation qui contribue à garantir que les normes sont respectées, sont déployés au niveau mondial ! De plus en plus de communautés, d'ONG, de gouvernements et d'autres partenaires du PNUD demandent des informations sur les NES et le mécanisme de responsabilisation, et sur la manière dont ils peuvent être appliqués entièrement et de manière pratique.

Le mécanisme de responsabilisation comporte deux volets: 1) l'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales (URNES), qui répond aux allégations selon lesquelles les normes ne sont pas mises en œuvre de manière adéquate ; et 2) le mécanisme de réponse aux parties prenantes (MRPP), qui fournit aux parties prenantes un moyen officiel de soumettre au PNUD leurs préoccupations s'ils estiment qu'un projet pourrait avoir un impact social ou environnemental négatif

Le PNUD mènera des activités de communication et de sensibilisation sur les NES et le mécanisme de responsabilisation parmi différents partenaires et parties prenantes. Nous vous prions de **nous envoyer vos commentaires**, questions et idées à des fins d'échange de connaissances et d'informations!

## Les personnes touchées ont plusieurs CHOIX

Elles peuvent demander à l'URNES de mener une enquête afin de déterminer si le PNUD respecte ses engagements sociaux et environnementaux; elles peuvent s'efforcer de résoudre les plaintes au moyen du MRPP; ou elles peuvent demander un examen de l'URNES et une procédure du MRPP.

Téléchargez le formulaire afin de soumettre une demandeà l'URNES et/ou au MRPP: **www.undp.org/secu-srm**

**3 la santé, la sécurité et les conditions de travail des collectivités**

Éviter ou minimiser les risques et l'impact sur la santé et la sécurité des collectivités, en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés.

**4 le patrimoine culturel**

Assurer la protection du patrimoine culturel au cours des activités de développement.

**5 le déplacement et la réinstallation**

Éviter les déplacements physiques et économiques occasionnés par les projets du PNUD.

**6 les peuples autochtones**

Promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones.

**7 la prévention de la pollution et l'utilisation rationnelle des ressources**

Répondre aux normes internationales relatives à la prévention de la pollution et l'utilisation efficace des ressources.

## En savoir plus sur les NES

**Site web consacré aux NES**
**www.undp.org/ses**

**Prenez contact avec l'équipe responsable des NES:**
**info.ses@undp.org**

## En savoir plus sur le mécanisme de responsabilisation

Téléchargez la **brochure sur l'URNES et le MRPP** et partagez-la avec vos contacts!

Consultez le site web du PNUD consacré à la responsabilisation.
**www.undp.org/secu-srm**

# URNES

L'Unité chargée du respect des normes environnementales et sociales examine les allégations selon lesquelles les normes, procédures d'examen ou d'autres engagements du PNUD ne sont pas mis en œuvre de manière adéquate, ce qui peut avoir un effet préjudiciable sur les personnes ou l'environnement. Elle se trouve dans le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI), qui fonctionne indépendamment des autres services du PNUD. L'URNES est dirigée par le responsable principal de la conformité.

Une vérification de la conformité de l'URNES est mise à la disposition de toute communauté ou personne ayant des inquiétudes sur les effets d'un programme ou d'un projet du PNUD. L'équipe de l'URNES est chargée d'examiner de manière indépendante et impartiale les demandes valides provenant de personnes touchées au niveau local, et de communiquer ses conclusions et ses recommandations de manière publique. L'administrateur du PNUD décide des actions qui doivent être prises, le cas échéant, afin de donner suite aux conclusions de l'URNES.

L'administrateur du PNUD et le responsable principal de la conformité de l'URNES peuvent également demander un examen de la conformité s'ils identifient un problème important.

L'objectif de l'URNES est d'assurer la conformité avec des politiques institutionnelles établies dans le contexte d'un projet ou d'un programme spécifique. Son rôle n'est pas d'adresser des réprimandes à des personnes ou des entités.

L'URNES s'efforce de garantir, au moyen d'un dialogue constant, que les parties prenantes externes aient connaissance de son existence et sachent comment le contacter. L'URNES vise également à faire mieux connaître au sein du PNUD les problèmes risquant d'entraîner la non conformité avec les politiques et les procédures du PNUD.

## En savoir plus sur l'URNES

Consultez le site web du l'URNES
**www.undp.org/secu**

Prenez contact avec l'équipe responsable de l'URNES:
**secuhotline@undp.org**

Suivez **l'URNES** sur Facebook!

# MRPP

Le mécanisme de réponse aux parties prenantes offre aux personnes touchées sur le terrain une occasion de collaborer avec d'autres parties prenantes afin de répondre aux préoccupations sur l'impact social et environnemental d'un projet du PNUD.

Le MRPP vise à compléter l'engagement proactif des parties prenantes qui est demandé au PNUD et à ses partenaires de mise en œuvre tout au long du cycle des projets. Les communautés et les personnes peuvent demander que le MRPP soit déclenché lorsqu'elles ont utilisé les voies normales de gestion de projet et d'assurance qualité et ne sont pas satisfaites de la réponse qu'elles ont reçue.

Lorsqu'une demande valide de MRPP est soumise, les points focaux au niveau national, régional et du siège collaboreront avec les parties prenantes concernées et les partenaires de mise en œuvre afin de traiter et de résoudre les problèmes soulevés. Compte tenu de leurs liens avec les parties prenantes locales, les Bureaux de pays sont généralement les mieux à même de diriger les réponses aux demandes de MRPP. Dans les cas plus complexes, les bureaux régionaux et le siège du PNUD peuvent intervenir. Le PNUD peut également demander l'accord des demandeurs et d'autres parties prenantes pour demander l'aide de médiateurs indépendants afin de résoudre les problèmes.

Lorsque les parties s'accordent sur la voie à suivre, l'aide du MRPP consistera à contrôler la mise en œuvre de l'accord afin d'assurer que les engagements sont respectés et que les problèmes sont abordés de manière adéquate. Dans des situations dans lesquelles les problèmes n'ont pas été résolus, le MRPP collaborera avec les partenaires et les parties prenantes afin d'envisager d'autres solutions possibles.

## En savoir plus sur le MRPP

Consultez le site web du MRPP
**www.undp.org/srm**

Prenez contact avec l'équipe responsable du MRPP:
**stakeholder.response@undp.org**

Suivez **le MRPP** sur Facebook!

## Rejoignez notre liste de diffusion!

Recevez des informations et des mises à jour sur le mécanisme de responsabilisation, les NES et les occasions de formation et d'information.

**www.undp.org/ses-get-involved**